



service public fédéral
**SANTÉ PUBLIQUE,
SECURITE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT**

DG II Soins de santé primaires et Gestion de crises
Service Professions de santé
Cellule 3 Sages-femmes, Art infirmier et Pharmaciens hospitaliers
Conseil fédéral des Sages-femmes

Résumé des 3 avis sur la liste des médicaments que les sages-femmes sont habilitées de prescrire et le manuel pour la prescription des médicaments par les sages-femmes.

AVIS CONSEIL FEDERAL
DES SAGES-FEMMES

18/09/2007

AVIS CHAMBRE NEERLANDOPHONE DE
L'ACADEMIE ROYALE DE MEDECINE

06/05/2008

AVIS CHAMBRE FRANCOPHONE DE
L'ACADEMIE ROYALE DE MEDECINE

11/02/2008

1 – Médicaments indiqués dans le cadre d'une grossesse normale

Vaccin combiné contre la rubéole, les oreillons et la rougeole : ce vaccin peut être prescrit par une sage-femme, mais il ne peut pas être administré par elle que si un médecin se trouve dans les environs immédiats (hôpital, clinique, consultation, ...) en raison des effets secondaires possibles et à plus de 3 mois avant une conception ou pendant le post-partum.

Le vaccin combiné est supprimé étant donné que les vaccins à virus vivants ne peuvent pas être utilisés durant la grossesse, si ce n'est avec intervention d'un médecin.

La Commission marque son accord sur les listes de "*Médicaments indiqués dans le cadre de la grossesse normale.*"

Acide folique : est indiqué dès la consultation préconceptionnelle à la dose de 0,500 mg/jour pour la prévention primaire des anomalies du tube neural. S'il y a de tels d'antécédents dans la famille ou si la maman doit prendre des anti-épileptiques, la dose quotidienne est de 4 mg/jour.

Acide folique : indiqué à partir de 8 semaines avant la conception (à l'occasion de la consultation préconceptionnelle) jusqu'à 10 semaines après les dernières règles, à la dose de 0,4 mg/jour pour la prévention primaire des malformations du tube neural. Une dose de 0,8 mg est parfois conseillée dans les cas de grossesse gémellaire et d'obésité (IMC > 30). Si de tels antécédents sont observés dans la famille ou si la mère doit prendre des anti-épileptiques, une dose quotidienne de 4 mg est

Le suivi du premier trimestre d'une grossesse normale, y compris les conseils diététiques, la prescription de vitamines, les recommandations d'hygiène de vie, et de prévention du CMV ou de toxoplasmose, ainsi que la gestion des vomissements gravidiques modérés peuvent être assurés, notamment par les sages-femmes. La gestion des grossesses compliquées (âge, gémellarité, diabète, hypertension, lupus, prééclampsie, antécédents obstétricaux et/ou



service public fédéral
**SANTÉ PUBLIQUE,
SECURITE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT**

DG II Soins de santé primaires et Gestion de crises
Service Professions de santé
Cellule 3 Sages-femmes, Art infirmier et Pharmaciens hospitaliers
Conseil fédéral des Sages-femmes

Résumé des 3 avis sur la liste des médicaments que les sages-femmes sont habilitées de prescrire et le manuel pour la prescription des médicaments par les sages-femmes.

AVIS CONSEIL FEDERAL DES SAGES-FEMMES	AVIS CHAMBRE NEERLANDOPHONE DE L'ACADEMIE ROYALE DE MEDECINE	AVIS CHAMBRE FRANCOPHONE DE L'ACADEMIE ROYALE DE MEDECINE
	nécessaire (en cas de traitement à base d'anti-épileptiques durant toute la grossesse). Acide folique : uniquement doses de 0,4 ou 0,8 mg. En cas d'antécédents de malformations du tube neural ou en cas de risque accru (ex. consommation d'anti-épileptiques), une dose quotidienne de 4 mg est nécessaire mais il n'est plus question de grossesse physiologique et l'intervention d'un médecin est requise.	médico-chirurgicaux pathologiques...) doit demeurer sous un contrôle médical spécialisé.
Le fer par voie orale sera prescrit en complément des préparations polyvitaminiques en cas d'anémie ferriprive. On choisira un sulfate, un gluconate ou un fumarate ferreux.	L'administration de fer par voie orale ne doit pas être prescrite : une dilution physiologique (« anémie ») en cours de grossesse ne doit pas être traitée, et en cas d'anémie, la patiente doit être référée à un médecin. Un paragraphe relatif aux vitamines et minéraux est en revanche ajouté, vu que l'on recourt souvent à ces compléments durant la grossesse.	
Pyridoxine 10 à 25 mg en comprimé : antiémétique.	Il est préférable de remplacer la pyridoxine comme anti-émétique par la métoclopramide.	
Les compléments de vitamines et minéraux sont en vente libre, mais pendant la grossesse, ils doivent	Les compléments de vitamines et minéraux sont en vente libre. Ce type de thérapie, si elle n'est l'objet	



service public fédéral
**SANTÉ PUBLIQUE,
SECURITE DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT**

DG II Soins de santé primaires et Gestion de crises
Service Professions de santé
Cellule 3 Sages-femmes, Art infirmier et Pharmaciens hospitaliers
Conseil fédéral des Sages-femmes

Résumé des 3 avis sur la liste des médicaments que les sages-femmes sont habilitées de prescrire et le manuel pour la prescription des médicaments par les sages-femmes.

AVIS CONSEIL FEDERAL DES SAGES-FEMMES	AVIS CHAMBRE NEERLANDOPHONE DE L'ACADEMIE ROYALE DE MEDECINE	AVIS CHAMBRE FRANCOPHONE DE L'ACADEMIE ROYALE DE MEDECINE
<p>répondre à certains impératifs :</p> <ul style="list-style-type: none">- il faut éviter un surdosage en vitamine A, qui pourrait être tératogène à une dose quotidienne supérieure à 10.000 UI, soit 3 mg ;- il faut éviter une dose excessive en vitamine D, qui peut provoquer une intoxication par hypercalcémie ;- ils doivent contenir un peu d'iode. <p>S'il y a de l'anémie les doses de fer qui contiennent les complexes polyvitaminiques sont insuffisantes: un complément est nécessaire (voir ci-dessus).</p>	<p>d'aucune indication contraignante, doit néanmoins répondre pendant la grossesse à certains impératifs :</p> <ul style="list-style-type: none">- Il faut éviter un surdosage en vitamine A, qui pourrait être tératogène à une dose quotidienne supérieure à 10.000 UI, soit 3 mg ;- Il faut éviter une dose excessive en vitamine D, qui peut provoquer une intoxication par hypercalcémie.	
<p>La ranitidine est un inhibiteur de la sécrétion gastrique utile en cas de gastralgies à la dose de 75 à 150 mg/jour en comprimés.</p>	<p>Antiacides en comprimés à sucer en cas de gastralgie.</p>	
<p>Les préparations antiacides en comprimés à sucer sont utiles pour soulager les gastralgies. Certaines contiennent des doses excessives d'aluminium qui seraient suspectes de favoriser une tendance à la maladie d'Alzheimer. Il faut se limiter aux préparations qui n'en contiennent pas.</p>	<p>La remarque concernant Alzheimer dans le cadre des antiacides contenant de l'aluminium ne présente ici aucun intérêt.</p>	



service public fédéral
**SANTÉ PUBLIQUE,
SECURITE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT**

DG II Soins de santé primaires et Gestion de crises
Service Professions de santé
Cellule 3 Sages-femmes, Art infirmier et Pharmaciens hospitaliers
Conseil fédéral des Sages-femmes

Résumé des 3 avis sur la liste des médicaments que les sages-femmes sont habilitées de prescrire et le manuel pour la prescription des médicaments par les sages-femmes.

AVIS CONSEIL FEDERAL DES SAGES-FEMMES	AVIS CHAMBRE NEERLANDOPHONE DE L'ACADEMIE ROYALE DE MEDECINE	AVIS CHAMBRE FRANCOPHONE DE L'ACADEMIE ROYALE DE MEDECINE
La métoclopramide est un antiémétique en comprimé à 10 mg ou en solution orale à 5 mg/5 ml. La dose quotidienne est de 30 à 60 mg.	IDEM	
Le paracétamol est un antalgique et antipyrétique de premier choix pendant la grossesse. La dose quotidienne est de 0,500 à 2 g.	IDEM	
Comme laxatif on prescrira en premier choix un laxatif de lest à base de mucilage. Ponctuellement on pourra utiliser un laxatif de contact ou des mini-lavements.	On peut recourir à un laxatif de contact ou du lactulose ou des mini-lavements. En premier lieu, on conseillera de boire beaucoup et d'adopter une alimentation riche en fibres.	
Le dextrométhorphan est le seul antitussif non-narcotique qui peut être prescrit pendant la grossesse. Il est en vente libre, mais on ne dépassera pas la dose de 10 à 20 mg/4 heures.	L'utilité du dextrométhorphan durant la grossesse n'est pas prouvée ; en l'absence de preuves, nous proposons donc de le supprimer.	
Les médicaments veinotropes sont en vente libre. Les substances suivantes sont recommandées en raison de leur absence de risques : - la diosmine en comprimés à 450 mg ; - la troxérutine en comprimés ou en poudre à 300 ou à 1000 mg ; - le α -(β -hydroxyméthyl) rutosides en comprimés à	L'utilité des médicaments veinotropes en période de grossesse n'est pas prouvée ; en l'absence de preuves, nous proposons donc de supprimer ce point.	



service public fédéral
**SANTÉ PUBLIQUE,
SECURITE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT**

DG II Soins de santé primaires et Gestion de crises
Service Professions de santé
Cellule 3 Sages-femmes, Art infirmier et Pharmaciens hospitaliers
Conseil fédéral des Sages-femmes

Résumé des 3 avis sur la liste des médicaments que les sages-femmes sont habilitées de prescrire et le manuel pour la prescription des médicaments par les sages-femmes.

AVIS CONSEIL FEDERAL DES SAGES-FEMMES	AVIS CHAMBRE NEERLANDOPHONE DE L'ACADEMIE ROYALE DE MEDECINE	AVIS CHAMBRE FRANCOPHONE DE L'ACADEMIE ROYALE DE MEDECINE
300 ou à 500 mg.		
La progestérone micronisée, est un tocolytique physiologique, dont l'action est lente à s'installer et constitue un premier choix. Il est importante lors de la prescription de s'assurer qu'il ne s'agit pas d'une réelle menace d'accouchement prématuré (examen clinique, état du col, monitoring).	La progestérone micronisée a été supprimée car il n'existe pas de preuves suffisantes attestant de son utilité en période de grossesse. Il revient au médecin de déterminer si son utilisation est indiquée ou non.	Toutefois, les commentaires sur la prescription de progestérone doivent être amendés afin de rencontrer les données de la médecine basée sur les preuves. La progestérone est un médicament utile pour prévenir la survenue de contractions en cas de grossesse à risque (gemellarité par exemple). Elle est inefficace comme tocolytique lorsque les contractions sont présentes. Les circonstances de sa prescription judicieuse relèvent de la pathologie, non accessible aux sages-femmes.
La nitrofurantoïne à 50 mg en comprimé peut être prescrite en premier choix à l'occasion de la découverte en consultation prénatale d'une infection urinaire asymptomatique. Cette prescription n'est pas autorisée par la sage-femme que si elle demande en même temps une culture urinaire et un antibiogramme et qu'elle s'assure pour la suite d'un avis médical.	IDEM	
Les crèmes et les ovules pour le traitement local des vulvo-vaginites peuvent être prescrits. Mais il	IDEM	



service public fédéral
**SANTÉ PUBLIQUE,
SECURITE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT**

DG II Soins de santé primaires et Gestion de crises
Service Professions de santé
Cellule 3 Sages-femmes, Art infirmier et Pharmaciens hospitaliers
Conseil fédéral des Sages-femmes

Résumé des 3 avis sur la liste des médicaments que les sages-femmes sont habilitées de prescrire et le manuel pour la prescription des médicaments par les sages-femmes.

AVIS CONSEIL FEDERAL DES SAGES-FEMMES	AVIS CHAMBRE NEERLANDOPHONE DE L'ACADEMIE ROYALE DE MEDECINE	AVIS CHAMBRE FRANCOPHONE DE L'ACADEMIE ROYALE DE MEDECINE
convient de pouvoir faire le diagnostic différentiel entre une infection mycosique et une infection à germes anaérobies (examen clinique, frottis à frais, culture...).		
2 – Médicaments utilisés pendant le travail et la délivrance		
L'ocytocine, stimulant de la contraction utérine, est présentée en ampoules de 10 UI à diluer dans 1 litre de sérum glucosé. On perfusera à la dose de 2 à 8 gouttes/minutes que l'on augmentera progressivement selon les besoins. Une dose de 5 à 10 UI est utilisée en post-partum en IM ou IV pour prévenir l'inertie utérine.	L'oxytocine, qui sert à déclencher ou soutenir les contractions, est présentée en ampoules de 10 UI à diluer dans 1 litre de glucose. On perfusera à la dose de 2 à 8 gouttes/minute que l'on augmentera progressivement selon les besoins. Une dose de 5 à 10 UI est utilisée en post-partum en IM ou IV pour prévenir l'atonie utérine. [médication intraveineuse : peut-elle être administrée sans avis du médecin ?]	La Commission marque son accord sur les listes de "Médicaments utilisés pendant le travail et la délivrance", (bien qu'il s'agisse d'une liste de médicaments potentiellement utiles mais non toujours nécessaires..
La lidocaïne chlorhydrate à 1 ou 2 % (10 à 20 ml) ou la mepivacaïne chlorhydrate à 1 % (8 à 12 ml) sont indiquées pour l'anesthésie du périnée en prévision d'une épisiotomie ou pour une suture.	La lidocaïne chlorhydrate à 1 ou 2 % (10 à 20 ml) ou la mepivacaïne chlorhydrate à 1 % (8 à 12 ml), avec adrénaline, sont indiquées pour l'anesthésie du périnée en prévision d'une épisiotomie ou pour une suture. La lidocaïne chlorhydrate a été supprimée vu que	



service public fédéral
**SANTÉ PUBLIQUE,
SECURITE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT**

DG II Soins de santé primaires et Gestion de crises
Service Professions de santé
Cellule 3 Sages-femmes, Art infirmier et Pharmaciens hospitaliers
Conseil fédéral des Sages-femmes

Résumé des 3 avis sur la liste des médicaments que les sages-femmes sont habilitées de prescrire et le manuel pour la prescription des médicaments par les sages-femmes.

AVIS CONSEIL FEDERAL DES SAGES-FEMMES	AVIS CHAMBRE NEERLANDOPHONE DE L'ACADEMIE ROYALE DE MEDECINE	AVIS CHAMBRE FRANCOPHONE DE L'ACADEMIE ROYALE DE MEDECINE
	l'on opte pour la mépivacaïne.	
La lidocaïne chlorhydrate en spray est utile pour les lésions très superficielles.	L'utilité de la lidocaïne en spray n'est pas prouvée ; en l'absence de preuves, nous proposons donc de la supprimer.	
La méthylergométrine maléate en ampoule de 0,2 mg en IV est un second choix pour la prévention des hémorragies du post-partum.		
Un collyre ou une pommade ophtalmique sont préconisés pour la prévention des ophtalmies du nouveau-né. L'obligation légale de ce traitement est peut-être obsolète. En tous cas, les collyres au nitrate d'argent sont à éviter.	Le collyre et la pommade ophtalmique antiseptique n'ont plus leur place dans la pratique obstétricale actuelle. Jadis utilisés pour prévenir la conjonctivite du nouveau-né (ophthalmia neonatorum), affection qui a quasiment disparu.	
La phytoménadione (ou vitamine K1) en ampoule pédiatrique doit être administrée par voie IM, IV ou orale chez certains nouveau-nés en cas de prématurité ou à ceux dont les mères ont été traitées par des antiépileptiques pendant la grossesse.	La phytoménadione (ou vitamine K1) en ampoule pédiatrique doit être administrée, en principe par voie orale, chez tous les nouveau-nés. Les compléments de vitamines K doivent être administrés par la sage-femme uniquement par voie orale. Ils peuvent être administrés par voie intramusculaire ou intraveineuse seulement si l'administration par voie orale est impossible. Ils doivent être administrés en hôpital aux bébés nés	



service public fédéral
**SANTÉ PUBLIQUE,
SECURITE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT**

DG II Soins de santé primaires et Gestion de crises
Service Professions de santé
Cellule 3 Sages-femmes, Art infirmier et Pharmaciens hospitaliers
Conseil fédéral des Sages-femmes

Résumé des 3 avis sur la liste des médicaments que les sages-femmes sont habilitées de prescrire et le manuel pour la prescription des médicaments par les sages-femmes.

AVIS CONSEIL FEDERAL DES SAGES-FEMMES	AVIS CHAMBRE NEERLANDOPHONE DE L'ACADEMIE ROYALE DE MEDECINE	AVIS CHAMBRE FRANCOPHONE DE L'ACADEMIE ROYALE DE MEDECINE
	prématurément ou dont la mère a suivi un traitement à base d'anti-épileptiques durant la grossesse.	
L'immunoglobuline anti Rho (D) en ampoule intramusculaire est indiquée pour la prévention de l'iso-immunisation des mères Rhésus négatives. Il existe trois schémas d'administration : à toutes les mères Rhésus négatives entre la 29 ^{ème} et la 34 ^{ème} semaine, ou dans les 72 heures qui suivent l'accouchement, ou seulement chez celles qui ont accouchées d'un enfant Rhésus positif	L'immunoglobuline anti Rho (D) en ampoule intramusculaire est indiquée pour la prévention de l'iso-immunisation des mères Rhésus négatives. Il existe trois schémas d'administration : à toutes les mères Rhésus négatives entre la 29 ^{ème} et la 34 ^{ème} semaine, ou seulement chez celles qui ont accouché d'un enfant Rhésus positif, ou en cas de mort in utero.	
La cabergoline est une substance antiprolactine. Elle est utilisée pour l'inhibition de la lactation, soit à raison de 2 comprimés à 0,5 mg en une seule prise immédiatement après l'accouchement, soit à raison de ½ comprimé toutes les 12 heures pendant 48 heures si la décision d'inhibition est prise plus tardivement.	La cabergoline et la bromocriptine freinent la sécrétion de prolactine. Elles sont utilisées pour l'inhibition de la lactation. Bromocriptine : 2 fois par jour 2,5 mg pendant 2 semaines, ou 2 fois par jour 2,5 mg pendant 1 semaine, suivi de 2,5 mg par jour le soir pendant 2 semaines. Cabergoline : 0,25 mg toutes les 12 heures pendant 2 jours. Comme inhibiteur de la prolactine en post-partum, nous avons ajouté à la cabergoline la	



service public fédéral
**SANTÉ PUBLIQUE,
SECURITE DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT**

DG II Soins de santé primaires et Gestion de crises
Service Professions de santé
Cellule 3 Sages-femmes, Art infirmier et Pharmaciens hospitaliers
Conseil fédéral des Sages-femmes

Résumé des 3 avis sur la liste des médicaments que les sages-femmes sont habilitées de prescrire et le manuel pour la prescription des médicaments par les sages-femmes.

AVIS CONSEIL FEDERAL DES SAGES-FEMMES	AVIS CHAMBRE NEERLANDOPHONE DE L'ACADEMIE ROYALE DE MEDECINE	AVIS CHAMBRE FRANCOPHONE DE L'ACADEMIE ROYALE DE MEDECINE
	bromocriptine, davantage utilisée dans certaines régions.	
La butylhyosine bromure est une substance anticholinergique, antispasmodique utilisée par voie IM ou IV pour diminuer le tonus utérin en cours de travail et que le col immature offre une résistance. Son emploi quoique habituel, est discutable.	Le paragraphe relatif au bromure de buthylhyoscine est supprimé étant donné que son utilité n'est pas prouvée.	
La pénicilline G (ou benzylpénicilline) est nécessaire pour la prévention d'une contamination fœtale chez les mères chez qui on découvre un portage de streptocoque B. On administre pendant le travail une dose initiale de 6.000.000 d'unités par voie intraveineuse, et on ajoute 3.000.000 d'unités toutes les 4 heures jusqu'à la délivrance. Il faut s'assurer au préalable de l'absence d'intolérance à la pénicilline et dans ce cas en référer au médecin.	Le paragraphe relatif à la pénicilline G pour la prévention des infections néonatales précoces à streptocoques du groupe B est supprimé, vu qu'il est préférable pour les mères positives au SGB d'accoucher en hôpital sous la direction d'un médecin.	
3 – Médicaments utilisés pendant le post-partum		
La méthylergométrine maléate peut être prescrite	Méthylergométrine maléate en gouttes orales à	La Commission marque son accord sur les listes de



service public fédéral
**SANTÉ PUBLIQUE,
SECURITE DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT**

DG II Soins de santé primaires et Gestion de crises
Service Professions de santé
Cellule 3 Sages-femmes, Art infirmier et Pharmaciens hospitaliers
Conseil fédéral des Sages-femmes

Résumé des 3 avis sur la liste des médicaments que les sages-femmes sont habilitées de prescrire et le manuel pour la prescription des médicaments par les sages-femmes.

AVIS CONSEIL FEDERAL DES SAGES-FEMMES	AVIS CHAMBRE NEERLANDOPHONE DE L'ACADEMIE ROYALE DE MEDECINE	AVIS CHAMBRE FRANCOPHONE DE L'ACADEMIE ROYALE DE MEDECINE
en gouttes à raison de 3 x 15 gouttes/jour en cas de subinvolution utérine. Il faut s'assurer que ce retard d'involution n'est pas dû à une rétention de cotylédons placentaires ou de membranes.	0,25 mg/ml comme ocytocine pour l'involution utérine. Seuls la méthylergométrine maléate et le paracétamol ont été retenus.	<i>"Médicaments utilisés pendant le post-partum"</i> .
Le diclofénac et l'ibuprofène sont des anti-inflammatoires non stéroïdiens qui peuvent être prescrits comme antalgiques ou antipyrétiques pendant le post-partum chez les mamans qui allaitent car le passage dans le lait de ces deux substances est nul ou négligeable. Les principales indications sont les douleurs dues aux tranchées, aux sutures douloureuses ou à une pathologie veineuse des membres inférieurs.	Paracétamol comme antalgique. Seuls la méthylergométrine maléate, en gouttes orales à 0,25 mg/ml comme ocytocine pour l'involution utérine, et le paracétamol ont été retenus.	
La contraception hormonale orale des mamans qui allaitent ne peut contenir qu'un progestatif : le lévonorgestrel à 0,03 mg et le désogestrel à 0,075 mg remplissent ces conditions. Par contre les mamans qui n'allaitent plus ou pas peuvent utiliser n'importe quel contraceptif oestro-progestatif. Un contraceptif oestro-progestatif combiné peut être utile pour inhiber la lactation à	Le traitement contraceptif est instauré de préférence par le médecin.	



service public fédéral
**SANTÉ PUBLIQUE,
 SÉCURITÉ DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE
 ET ENVIRONNEMENT**

DG II Soins de santé primaires et Gestion de crises
 Service Professions de santé
 Cellule 3 Sages-femmes, Art infirmier et Pharmaciens hospitaliers
 Conseil fédéral des Sages-femmes

Résumé des 3 avis sur la liste des médicaments que les sages-femmes sont habilitées de prescrire et le manuel pour la prescription des médicaments par les sages-femmes.

AVIS CONSEIL FEDERAL DES SAGES-FEMMES	AVIS CHAMBRE NEERLANDOPHONE DE L'ACADEMIE ROYALE DE MEDECINE	AVIS CHAMBRE FRANCOPHONE DE L'ACADEMIE ROYALE DE MEDECINE
raison de 2 comprimés par jour pendant 10 jours.		
Le fluconazole peut être prescrit à raison de 200 mg le 1er jour, puis à 2 fois 100 mg/jour pendant 15 jours pour les mycoses mammaires.	L'indication du fluconazole en cette matière n'est pas prouvée.	
	Misoprostol par voie rectale pour le traitement des hémorragies du post-partum.	

4 – Contenu de la trousse d'urgence pour les sages-femmes qui exercent en dehors du milieu hospitalier

Oxygène médical et le matériel pour l'administrer.	Oxygène médical et le matériel pour l'administrer.	
Perfusions diverses : Soluté de bicarbonate de sodium Soluté de chlorure de sodium Soluté de gluconate de sodium Sérum glucosé à 5% Sérum glucosé à 30 % Solutions ioniques Compresses stériles, bandages...etc	Perfusions diverses : Soluté de bicarbonate de sodium Soluté de chlorure de sodium Soluté de gluconate de sodium Glucose à 5% Glucose à 30 % Solutions ioniques Compresses stériles, bandages...etc	En plus des médicaments destinés à la prescription usuelle en cours de grossesse normale, une liste de médicaments intitulés « <i>Contenu de la trousse d'urgence pour les sages-femmes qui exercent en dehors du milieu hospitalier</i> » comprend des perfusions diverses (bicarbonate de sodium, gluconate de sodium , (Le CFSF voulait sans doute mentionner, gluconate de calcium), sérum glucosé à 5 et 30%, de l'adrénaline IM, IV et endotrachéale (300µg), pour la réanimation du nouveau-né, du
Adrénaline intramusculaire, intraveineuse et endotrachéale en ampoule de 300 µg pour la réanimation du nouveau-né (stock de 2 ampoules).	Adrénaline intramusculaire, intraveineuse et endotrachéale en ampoule de 300 µg pour la réanimation du nouveau-né (stock de 2 ampoules).	
Misoprostol : analogue synthétique de la	Misoprostol : analogue synthétique de la	



service public fédéral
**SANTÉ PUBLIQUE,
SECURITE DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT**

DG II Soins de santé primaires et Gestion de crises
Service Professions de santé
Cellule 3 Sages-femmes, Art infirmier et Pharmaciens hospitaliers
Conseil fédéral des Sages-femmes

Résumé des 3 avis sur la liste des médicaments que les sages-femmes sont habilitées de prescrire et le manuel pour la prescription des médicaments par les sages-femmes.

AVIS CONSEIL FEDERAL DES SAGES-FEMMES	AVIS CHAMBRE NEERLANDOPHONE DE L'ACADEMIE ROYALE DE MEDECINE	AVIS CHAMBRE FRANCOPHONE DE L'ACADEMIE ROYALE DE MEDECINE
prostaglandine E2 utilisable en comprimé par voie orale et rectale pour juguler une hémorragie du post-partum (1 boîte).	prostaglandine E2 utilisable en comprimé par voie orale et rectale pour juguler une hémorragie du post-partum (1 boîte).	misopristol et du carboprost destinés à traiter les hémorragies aiguës du post-partum. Finalement, la
Ampoule intramusculaire de 15-méthyl-F2- α -prostaglandine (ou carboprost) utilisée pour les hémorragies aiguës du post-partum (stock de 2 ampoules).	Ampoule intramusculaire de carboprost, utilisée pour le traitement des hémorragies du post-partum (stock de 2 ampoules).	ritodrine est mentionnée afin de traiter les menaces d'accouchement prématuré ainsi que des corticoïdes destinés à prévenir les membranes
Ampoule de bétaméthasone acétate destinée à être administrée à la mère en cas de menace d'accouchement prématuré et pour la prévention de la membrane hyaline chez le nouveau-né (stock de 4 ampoules).	L'acétate de bétaméthasone est destiné à la maturation pulmonaire fœtale en cas de risque d'accouchement prématuré; cela relève du domaine de la pathologie et demande le renvoi vers un médecin / hôpital.	hyalines en cas de menace d'accouchement prématuré. Ces diverses médications s'écartent de la prescription de médications dans le cadre de grossesse normale et visent à la prévention et au
Ritodrine chlorhydrate : comprimé à 10 mg, tocolytique d'action rapide.	Il n'y a pas de place pour le chlorhydrate de ritodrine dans le traitement tocolytique. La patiente doit être référée en cas de risque d'accouchement prématuré.	Traitement de pathologies. La Commission reconnaît l'intérêt de certains médicaments d'urgence à domicile. Elle rappelle que la réanimation du nouveau-né ne consiste pas en une
Pénicilline G ou benzylpénicilline sodique : stock de 10 ampoules à 2.000.000 IE et 10 ampoules à 1.000.000 UI.	Pénicilline : ce paragraphe a été retenu étant donné qu'une patiente porteuse de SGB est une indication pour l'accouchement en hôpital.	Simple administration d'adrénaline, mais en gestion intégrée des fonctions cardio-respiratoires du nouveau-né. Cette réanimation nécessite une connaissance approfondie et une pratique régulière



service public fédéral
**SANTÉ PUBLIQUE,
SECURITE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT**

DG II Soins de santé primaires et Gestion de crises
Service Professions de santé
Cellule 3 Sages-femmes, Art infirmier et Pharmaciens hospitaliers
Conseil fédéral des Sages-femmes

Résumé des 3 avis sur la liste des médicaments que les sages-femmes sont habilitées de prescrire et le manuel pour la prescription des médicaments par les sages-femmes.

AVIS CONSEIL FEDERAL DES SAGES-FEMMES	AVIS CHAMBRE NEERLANDOPHONE DE L'ACADEMIE ROYALE DE MEDECINE	AVIS CHAMBRE FRANCOPHONE DE L'ACADEMIE ROYALE DE MEDECINE
		<p>de l'intubation, du massage cardiaque, de la ventilation artificielle... La Commission regrette dès alors que ces pratiques ne soient pas enseignées aux sages-femmes. Elle considère que l'autorisation de ces médicaments d'urgence en dehors de cadre de bonne pratique clinique est un leurre potentiellement néfaste et recommande que leur utilisation soit assortie de formations cliniques adéquates.</p> <p>Enfin, la prescription de médicaments destinés à traiter des pathologies telles que la prématurité et la menace de membranes hyalines, ne peut être autorisée car la surveillance et le traitement des grossesses pathologiques ne font pas partie de la pratique autonome de la sage-femme. Les médicaments proposés dans ce cadre ne doivent pas être prescrits dans une urgence telle que la patiente ne puisse pas s'adresser à un service hospitalier.</p>
Formation		



service public fédéral
**SANTÉ PUBLIQUE,
SECURITE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT**

DG II Soins de santé primaires et Gestion de crises
Service Professions de santé
Cellule 3 Sages-femmes, Art infirmier et Pharmaciens hospitaliers
Conseil fédéral des Sages-femmes

Résumé des 3 avis sur la liste des médicaments que les sages-femmes sont habilitées de prescrire et le manuel pour la prescription des médicaments par les sages-femmes.

AVIS CONSEIL FEDERAL DES SAGES-FEMMES	AVIS CHAMBRE NEERLANDOPHONE DE L'ACADEMIE ROYALE DE MEDECINE	AVIS CHAMBRE FRANCOPHONE DE L'ACADEMIE ROYALE DE MEDECINE
<p>Les titulaires du titre professionnel de sage-femme sont autorisés à prescrire des médicaments dans le cadre de leur profession et uniquement pour les patientes dont elles ont personnellement en charge. Ils doivent connaître les médicaments qu'ils prescrivent et prendre en compte leurs indications, leurs contre-indications et leurs interactions éventuelles.</p> <p>La prescription de médicaments par les titulaires du titre professionnel de sage-femme nécessite une adaptation de la formation de base.</p> <p>La formation générale de la sage-femme doit comporter <u>un cours de pharmacologie générale</u> et appliquée ainsi qu'un <u>cours de tératologie et de toxicologie</u>.</p> <p>Cette formation nécessite un <u>minimum de 30 heures de cours théoriques</u>.</p> <p>Pour les sages-femmes dont le titre professionnel serait antérieur à 2012, une <u>formation complémentaire d'un minimum de 12 heures dont 8 heures en pharmacologie générale, tératologie et</u></p>		<p>Les membres de la Commission estiment que le cursus actuel de formation des sages-femmes n'est pas adapté à la gestion des compétences élargies ni à la reconnaissance de leur responsabilité médico-légale, souhaitées par le CFSF. La Commission considère comme le CFSF, que des formations complémentaires en génétique, embryologie, anatomie abdominale, pelvienne et fœtale, échographie clinique normale et pathologique, physiologie et physiopathologie de l'adaptation maternelle à la grossesse, pharmacologie générale et spéciale, tératologie et toxicologie, réanimation de la mère et du nouveau-né, allaitement...sont indispensables.</p>



service public fédéral
**SANTÉ PUBLIQUE,
SECURITE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT**

DG II Soins de santé primaires et Gestion de crises
Service Professions de santé
Cellule 3 Sages-femmes, Art infirmier et Pharmaciens hospitaliers
Conseil fédéral des Sages-femmes

Résumé des 3 avis sur la liste des médicaments que les sages-femmes sont habilitées de prescrire et le manuel pour la prescription des médicaments par les sages-femmes.

AVIS CONSEIL FEDERAL DES SAGES-FEMMES	AVIS CHAMBRE NEERLANDOPHONE DE L'ACADEMIE ROYALE DE MEDECINE	AVIS CHAMBRE FRANCOPHONE DE L'ACADEMIE ROYALE DE MEDECINE
<p><u>toxicologie</u> et <u>4 heures en pharmacologie appliquée</u> reconnue par le Conseil fédéral des sages-femmes (CFSF) sera obligatoire pour pouvoir prescrire des médicaments.</p> <p>A la fin de la formation, un certificat d'aptitude sera remis au titulaire du titre professionnel de sage-femme.</p> <p>Cette liste ne contient que les médicaments pour lesquels une prescription est nécessaire, soit en raison de la nature du médicament, soit parce qu'il est l'objet d'un remboursement par l'INAMI. Des recommandations particulières à la grossesse et à l'allaitement concernant ces médicaments qui sont en vente libre figureront dans un manuel de recommandations.</p> <p>La présente liste ainsi que le manuel de recommandations seront soumis pour avis aux Académies de médecine. Ces documents seront régulièrement actualisés par le Conseil fédéral des sages-femmes et en accord des Académies de médecine.</p>		



service public fédéral
**SANTÉ PUBLIQUE,
SECURITE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT**

DG II Soins de santé primaires et Gestion de crises
Service Professions de santé
Cellule 3 Sages-femmes, Art infirmier et Pharmaciens hospitaliers
Conseil fédéral des Sages-femmes

Résumé des 3 avis sur la liste des médicaments que les sages-femmes sont habilitées de prescrire et le manuel pour la prescription des médicaments par les sages-femmes.

AVIS CONSEIL FEDERAL
DES SAGES-FEMMES

AVIS CHAMBRE NEERLANDOPHONE DE
L'ACADEMIE ROYALE DE MEDECINE

AVIS CHAMBRE FRANCOPHONE DE
L'ACADEMIE ROYALE DE MEDECINE

Conclusions:

Les exigences de compétence élargie et d'autonomie de sage-femme pour exercer le suivi de la grossesse normale imposent une révision approfondie du cursus des études et une augmentation des formations théoriques et cliniques adaptées aux compétences souhaitées.

L'apprentissage cohérent de ces compétences suggère que la formation de la sage-femme dépasse le cadre d'une formation professionnelle courte et se rapproche de celui d'un master universitaire.

Les prescriptions médicamenteuses autonomes doivent mieux respecter le champ des compétences et ne pas viser aux traitements de grossesses pathologiques telles que les infections gravidiques et les menaces d'accouchement prématuré.